

Le système Dublin préoccupe les défenseurs des migrants

ASILE • La Suisse use et abuse des possibilités de renvoi offertes par l'accord européen. L'Observatoire du droit d'asile et des étrangers s'en émeut vivement.

OLIVIER CHAVAZ

Une photographie édifiante des conséquences humaines de la législation suisse en matière d'immigration. Procédures arbitraires, expéditives, interprétations systématiquement restrictives: le troisième rapport¹ de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), présenté hier, met en lumière des dizaines de cas concrets de violation des droits des migrants. «Ces données sont vérifiées et reflètent une réalité globale. Ce ne sont pas quelques histoires qu'on donnerait en pâture aux médias», précise Philippe Nussbaum, président de l'association.

Sur le front de l'asile, en attendant les nouveaux tours de vis qui se profilent, c'est sans doute le système Dublin qui constitue l'une des préoccupations majeures du moment. En vertu de ces accords européens, auxquels la Confédération a souscrit, les requérants ayant déjà déposé un dossier dans un autre pays membre sont renvoyés vers ce dernier sans examen de leur demande. Or la Suisse en profite beaucoup grâce à sa situation géographique au cœur du continent. Trop, estime l'ODAE, qui parle d'abus. De décembre 2008 à août 2010, ce sont plus de 4700 personnes qui ont ainsi été renvoyées, alors que seuls 550 candidats à l'asile ont fait le chemin inverse depuis un Etat Dublin.

L'enfer grec

Pressé d'exploiter pleinement les possibilités de l'accord, l'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en place une procédure illégale, qui a finalement dû être modifiée à la suite d'un arrêt rendu par le Tribunal administratif fédéral au début de l'année. «Jusqu'en février dernier, les décisions Dublin n'étaient notifiées qu'au moment de leur renvoi», rappelle Aldo Brina, coordinateur de l'ODAE. Une violation crasse du droit de recours. Quant aux



Philippe Nussbaum et Aldo Brina, respectivement président et coordinateur de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers. L'association rappelle que des pays signataires de l'accord de Dublin n'ont pas de procédure d'asile digne de ce nom. JPDS

mandataires, ils étaient parfois informés du départ forcé des semaines après son exécution.

Si cette pratique a été modifiée à contrecœur par les autorités, les renvois Dublin posent un problème de fond, dans la mesure où plusieurs pays membres ne garantissent pas une véritable procédure d'asile ni aucune aide à ces personnes, qui peuvent se retrouver directement en détention. La Grèce est peut-être le pire des exemples. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés vient d'ailleurs d'appeler la Confédération à imiter la Grande-Bretagne, la Norvège et la Belgique et à geler tout renvoi vers cet Etat. Dans l'attente d'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne sur la légalité de ce type de mesure (lire aussi en page 6). Elle en a la possibilité via

la «clause de souveraineté» prévue dans l'accord, mais n'en use quasiment jamais.

Droits humains: l'exception

Outre la Grèce, les conditions d'accueil et de traitement des requêtes sont également déplorables en Italie et à Malte. A ce titre, l'ODAE relate notamment le parcours chaotique d'une famille somalienne, récemment renvoyée vers l'île méditerranéenne. Le père y avait transité officiellement avec trois des six enfants et déposé une demande d'asile avant d'arriver en Suisse. La mère et le reste de la fratrie ont eux réussi à gagner notre pays en traversant clandestinement l'Italie. Puisque le système Dublin aurait impliqué une nouvelle séparation, l'ODM

et la justice administrative ont ordonné le rapatriement des huit personnes à Malte. Dans ce genre de cas, les accords stipulent en effet que l'Etat responsable est celui où le membre le plus âgé de la famille a effectué ses premières démarches.

Pour l'ODAE, les abus en matière d'immigration, qu'il s'agisse d'asile ou de motivations économiques, sont clairement à mettre du côté des autorités fédérales. «L'image d'un pays trop généreux, trompé par les migrants, ne tient pas», estime Aldo Brina. Professeure au Centre universitaire de droit des migrations à Neuchâtel, Cesla Amarelle résume la situation en une formule: «Dès que les étrangers sont concernés, le respect des droits de l'homme passent du principe à l'exception.»¹

¹Disponible sur www.odaeromand.ch

UN VASTE RÉSEAU

Basé à Genève, l'ODAE romand s'est créé en 2007 dans la foulée de l'adoption des nouvelles lois sur l'asile et les étrangers. L'idée était de suivre les conséquences concrètes de ce tour de vis en matière d'immigration. A travers son réseau de correspondants engagés dans la défense des migrants, l'observatoire collecte des informations, les vérifie, les analyse et les diffuse. Auprès du grand public mais aussi à l'intention des élus et autres acteurs du débat sur l'immigration. L'ODAE est soutenu par des dizaines d'associations, de partis de gauche, de syndicats, ainsi que par les Eglises. ocz

LABEL EUROPÉEN Genève jugée économe en matière énergétique

La Ville de Genève a reçu hier le label «European Energy Award Gold». Ce prix est réservé aux villes et communes déjà distinguées par le label suisse «Cités de l'énergie» – dont Genève fait partie depuis 2009 – qui ont réussi à atteindre 75% des objectifs réalisables.

La Ville a été récompensée pour ses économies d'énergie, notamment en matière d'utilisation de chauffage, réduite de 40%, et de consommation d'eau, abaissée de 32%. Genève a également fourni des efforts en matière d'éclairage public, et vise à réduire la consommation d'électricité de 30% d'ici à 2012. Enfin, les organisateurs ont salué les programmes de rénovation de bâtiments municipaux qui visent «systématiquement» des «standards de haute performance énergétique».

C'est Rémy Pagani, conseiller administratif chargé des Constructions et de l'aménagement, qui a représenté la Ville au cours d'une cérémonie tenue à Berne. Ce label est décerné par une commission indépendante et doit être confirmé tous les quatre ans.

FRANCISCO PEREZ

EN BREF

LES POMPIERS ONT EU FORT À FAIRE

INTEMPÉRIES La bise qui souffle en violentes rafales depuis lundi sur Genève a fortement mis à contribution les pompiers. Ceux-ci sont intervenus plus d'une centaine de fois pour des arbres déracinés, des branches tombées, des tuiles menaçantes ou des volets arrachés. Les rafales ont par moment atteint jusqu'à 92 km/h, selon le capitaine Nicolas Schumacher, du Service d'incendie et de secours (SIS). «Il n'y a eu par chance aucun blessé», a-t-il indiqué. En revanche, des dégâts matériels sont à déplorer. Le vent a emporté les objets légers qui n'étaient pas solidement arrimés. ATS

Grandir avec un parent en prison

ASSOCIATION • Depuis deux ans, Carrefour Prison permet aux enfants de détenus de maintenir le lien avec leurs parents. Un colloque est organisé demain à Genève.

ISALINE THORENS

Comment les enfants vivent-ils l'emprisonnement d'un de leurs parents? Rupture du lien, troubles psychiques et psychosociaux en sont souvent des conséquences, dénonce l'association genevoise Carrefour Prison qui organise demain une journée de réflexion à ce sujet destinée aux professionnels de l'enfance.

Active depuis quarante ans dans le soutien aux proches de détenus, elle a créé en 2008 le programme «Relais parents-enfants». Constitué de deux éducatrices sociales et d'une psychologue, il encadre les enfants dans cette situation particulière. Répondant à un véritable besoin, le dispositif est sollicité de plus en plus fréquemment par des détenus, des familles, des foyers d'accueil ou les services de protection de l'enfance, dans les cantons de Vaud et de Genève.

Le premier volet du travail de l'association consiste à répondre aux interrogations des enfants et du parent libre qui, dans 95% des cas, est la mère. Elle leur offre conseils et soutien, notamment en les aidant à rompre le secret qui entoure très souvent la détention. Dans un souci de protection, les mères cachent la réalité à leurs enfants, leur disant par exemple que leur père est parti pour le travail. «Mais l'enfant se rend vite compte qu'il y a un problème», relève Viviane Schekter, présidente de Carrefour Prison. «Leur père ne leur a pas dit au revoir, il ne téléphone pas et leur maman pleure le soir. Ils font alors des hypothèses qui peuvent être bien plus catastrophiques que la réalité. Est-il parti parce qu'il ne m'aime plus? Suis-je responsable parce que je n'ai pas obéi?» Autant de craintes à apaiser.

Dans le cas où l'enfant est au courant de l'emprisonnement, il est important qu'il puisse trouver réponse à ses questions, qui, selon M^{me} Schekter sont d'abord terre à terre: «Mon papa a-t-il à manger? Où dort-il? Doit-il porter une combinaison orange?»

Les questions relatives à la cause de la détention viennent ensuite. Les spécialistes expliquent à l'enfant que leur père a fait quelque chose d'interdit, et qu'un juge a décidé de le punir, à l'image des punitions qu'ils peuvent eux-mêmes recevoir à l'école ou à la maison.

Le travail de l'association vise également à prévenir le développement de troubles psychosociaux chez l'enfant qui, pour éviter de parler du secret présenté comme honteux, s'isole parfois de ses camarades.

L'autre volet essentiel de l'action de Carrefour Prison est la préservation du

lien parent-enfant. «Il est extrêmement important que l'éloignement n'entraîne pas une rupture totale.» L'association encourage l'échange de courriers, de dessins et de coups de téléphone, mais également les visites qui, sans elle, ne pourraient se faire. C'est le cas notamment lorsque la relation entre les parents est conflictuelle ou que l'instruction interdit les visites.

Lorsqu'une rencontre est jugée bénéfique pour l'enfant, le «Relais parents-enfants» prépare la visite auprès des établissements carcéraux et de la famille. Puis, généralement à raison d'une à deux fois par mois, l'enfant, accompagné par une éducatrice, peut rendre visite à son père.

Essentielle pour l'enfant, la démarche est d'importance égale pour le père, qui peut ainsi voir son enfant grandir, suivre ses progrès, connaître

ses goûts et ne pas totalement «perdre la main».

M^{me} Schekter se réjouit de la coopération des prisons: «Malgré les problèmes auxquelles elles doivent faire face, comme la surpopulation, les directions des prisons ont compris l'importance de l'enjeu.»

La prison de Bois-Mermet, à Lausanne, autorise par exemple que ces rencontres se fassent dans le cadre «d'ateliers créatifs» de deux heures. Plutôt qu'assises autour d'une table, les familles peuvent retisser des liens autour de bricolages et de chansons agrémentés d'un goûter. I

¹Parentalité et détention. Enfants de détenus: enfants de l'ombre? Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. www.relais-enfants-parents.ch